

Les dérives de circulation en forêt se multiplient

Peut-on circuler n'importe où dans les forêts et dans les campagnes ? Onze associations rurales réagissent contre des attitudes qui deviennent chroniques et outrancières. La Foire de Libramont, et son épilogue forestier, en appelle au respect de ce biotope fragilisé.

Article réservé aux abonnés



Respecter la forêt et ses espèces, c'est respecter certaines règles de bonne conduite, notamment en promenade. - Wallonie Belgique Tourisme. Journaliste de la cellule wallonne

Par [Jean-Luc Bodeux](#)

Publié le 3/08/2022 à 13:30 Temps de lecture: 5 min

La Foire agricole et forestière se termine ce mercredi en forêt bertrigeoise avec une attention particulière à la forêt, un milieu fragilisé par plusieurs facteurs. Citons le changement climatique, les attaques de diverses maladies et insectes, un gibier trop dense et *last but not least*... l'homme lui-même.

Exposé dans un stand à Bertrix sous le titre « Apaisons la forêt », un panneau rappelle les règles de bonnes conduites en forêt : balades sur les nombreux chemins, animaux tenus en laisse, courtoisie entre promeneurs, respect de la signalétique et de la quiétude des lieux, cueillette des fleurs sans en arracher bulbes et racines, etc. La forêt n'est, de fait, pas une plaine de jeux. Or, pendant la pandémie de covid, les agents du Département de la nature et des forêts (DNF) ont verbalisé à de nombreuses reprises des promeneurs qui se trouvaient hors chemin, voire bivouaquaient – alors que c'est interdit – pour une ou deux nuits en forêt.

PUBLICITÉ



La forêt est un espace fragile aux rôles environnemental, social et économique et attire de fait de plus en plus de monde, avec des visions différentes. Certains estiment qu'elle appartient à tout le monde, qu'elle soit publique ou privée, au détriment de sa faune et de son fonctionnement. Il existe pourtant des règles, régies par le Code forestier.

Des assises qui veulent apaiser, mais on en est loin

Mardi, lors de l'inauguration de ce « Démo forêt », la ministre de la Forêt, Céline Tellier, rappelait l'importance des « Assises de la forêt », qu'elle a lancées voici quelques mois pour créer du dialogue de façon plus régulière entre tous les acteurs et réduire les tensions entre les uns et les autres. Pas moins de 800 propositions ont été faites et seront rediscutées afin d'arriver à un « programme forestier régional en 2023 ».

Si ces assises visent l'ouverture d'esprit, cette première tranche de propositions a soulevé un véritable tollé auprès d'acteurs regroupés au sein d'un « Collectif ruralité » qui en a « ras le bol des dérives et accaparements exercés et (ou) souhaités par toute une série de personnes et d'associations ». C'est assez rare de voir onze associations aux objectifs divers se rassembler pour clamer qu'on peut « circuler dans les campagnes et dans les forêts, mais pas n'importe comment ». On y retrouve l'Association royale des demeures historiques et jardins de Belgique, la Fédération wallonne de l'agriculture, la Confédération du bois, l'Union des agricultrices wallonnes, l'Association des propriétaires ruraux de Wallonie (NTF), la Société royale forestière de Belgique, la Fédération nationale des experts forestiers, la Fondation wallonne pour la conservation des habitats, le Royal Saint-Hubert Club, le Syndicat national des propriétaires et copropriétaires, la Fédération de l'industrie extractive en Belgique.

« Ce qui nous unit, ce sont les dérives d'associations socio-récréatives et d'activistes qui s'approprient l'espace forestier et rural », clame Séverine van Wayenberge, secrétaire générale de NTF, qui représente ce collectif. « On ne peut tout accepter sans mot dire. Ces associations ont rédigé un manifeste qui remet en cause le principe du décret sur les voiries

communales de 2014, dont on attend toujours l'arrêté d'exécution. » Ces associations sont également au nombre de onze (Tous à pied, Inter Environnement Wallonie, chemins.be, etc.).

Avoir une cartographie précise et légale des chemins

« Ce manifeste a été lu par six juristes qui vont dans le même sens », poursuit Séverine van Waeyenberge. « Ils estiment qu'il contient des choses illégales, que leur vision est unilatérale car ils voient les propriétaires, petits ou grands, comme des usurpateurs. Ces personnes voudraient utiliser tous les chemins qui existent et même plus, et aller presque n'importe où à pied, en VTT et autres quads. Le fait de passer sur un terrain privé entraînerait de fait la création d'une voirie publique. Où va-t-on ? C'est une infraction et nous sommes prêts à aller en justice. Le code forestier prévoit que les VTT ne peuvent circuler que sur les chemins balisés pour les cyclistes et si ce chemin est privé, seulement s'il est ouvert. Or, certains vont partout, même en dehors des chemins, avec des chiens qui ne sont pas tenus en laisse, ce qui est préjudiciable à la faune en cas de nidification ou de naissance. Des panneaux de propriété privée sont enlevés ou cassés. Nous sommes d'accord de valoriser la ruralité en termes touristiques, mais il faut que la Région wallonne et les communes maîtrisent le domaine public, le balisent. La nature n'appartient pas à tout le monde comme bon lui semble. »

À lire aussi [La Wallonie veut une forêt résiliente mais la recette reste incertaine](#)

Une attitude qui n'est pas que wallonne. A la montagne, le ski hors piste nuit aussi à la faune, les alpages sont souvent troublés par des promeneurs hors chemins et ailleurs, des tourbières protégées sont traversées par des vététistes qui pénalisent ainsi les agriculteurs censés préserver ces biotopes pour toucher des primes de la PAC. Mais ici, l'orage qui grondait depuis des mois explose alors que Céline Tellier redisait hier « qu'un des enjeux des assises est l'apaisement de la circulation en forêt »... Il y a du travail et des messages clairs à faire passer, mais il faudrait pour cela qu'une cartographie incontestable des chemins accessibles au public soit vraiment opérationnelle. Et que les dérives soient alors sanctionnées.